



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mercredi 27 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la deuxième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	21 Septembre 2023
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	29
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvie PAYET - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH - ALY - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Ridwane ISSA représenté par Daniel SANDANON*

*Jean François CATAN représenté par Patrice ELLAMA*

*Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA*

*Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM*

*Patrick DALLEAU représenté par Valérie DIJOUX*

**ETAIENT ABSENTS :**

Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO -  
Hans DIJOUX -

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (34 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2023**
- Et publication ou notification le : **11 OCT. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **11 OCT. 2023**

OBJET : TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DE L'ÉCHANGE DE LA MEDIATHEQUE ANTOINE LOUIS ROUSSIN

---

**CONSIDÉRANT** que la Salle de l'Échange, gérée par la Médiathèque Antoine Louis Roussin, est un espace polyvalent au service de la communauté, pouvant accueillir des réunions, des formations, des conférences et divers événements culturels, artistiques et sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que la Salle de l'Échange est actuellement mise à la disposition de différents partenaires sans frais de location, et qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification pour sa location afin de couvrir les coûts d'entretien, de gestion, d'amélioration des installations;

**CONSIDÉRANT** que la tarification de la location de la Salle de l'Échange permettra de planifier les réservations de manière plus efficace, d'assurer la disponibilité de la salle pour un plus grand nombre d'organisations et d'individus, et de garantir sa viabilité à long terme en soutenant son budget de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un règlement intérieur pour la Salle de l'Échange est nécessaire pour assurer le bon usage de cet espace, définir les droits et les responsabilités des utilisateurs, et garantir la préservation des équipements et la sécurité des biens et des personnes ;

Le Maire propose à l'Assemblée :

**1. – d'approuver la mise en place de la tarification de la location de la Salle de l'Échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin.**

**Article 1 :** À compter de la date de délibération, la Salle de l'Échange, gérée par la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sera soumise à une tarification pour sa location, conforme au tableau tarifaire ci-dessous :

- Tableau Tarifaire de Location de la Salle de l'Échange
  - Par Heure : 25 €
  - Demi-journée (de 8h30 à 12h30 ou de 14h00 à 18h00) : 100 €
  - Journée Pleine : 150 €

**Article 2 :** Une majoration de 25 % sera appliquée pour les locations avant 8h30 et après 18h00.

**Article 3 :** Un abattement de 25 % sera accordé pour les utilisations dépassant 3 jours consécutifs.

**Article 4 :** Une exonération totale sera accordée pour les associations ayant leur siège dans la commune sur présentation de justificatifs de domiciliation siège social.

**2. – d’approuver la mise en place du règlement intérieur de la Salle de l’Échange (document annexé)**

---

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l’avis favorable à l’unanimité de la Commission de la Cohésion Sociale,

**APRES AVOIR DELIBERE, L’ASSEMBLEE DECIDE A L’UNANIMITE,**

**1. – d’approuver la mise en place de la tarification de la location de la Salle de l’Échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin.**

**Article 1 :** À compter de la date de délibération, la Salle de l’Échange, gérée par la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sera soumise à une tarification pour sa location, conforme au tableau tarifaire ci-dessous :

- Tableau Tarifaire de Location de la Salle de l’Échange
  - Par Heure : 25 €
  - Demi-journée (de 8h30 à 12h30 ou de 14h00 à 18h00) : 100 €
  - Journée Pleine : 150 €



**Article 2 :** Une majoration de 25 % sera appliquée pour les locations avant 8h30 et après 18h00.

**Article 3 :** Un abattement de 25 % sera accordé pour les utilisations dépassant 3 jours consécutifs.

**Article 4 :** Une exonération totale sera accordée pour les associations ayant leur siège dans la commune sur présentation de justificatifs de domiciliation siège social.

**2. – d’approuver la mise en place du règlement intérieur de la Salle de l’Échange (document annexé)**

Nombre de votant : ... ..	34
Pour : .... ..	34
Contre : .....	0
Abstentions : .....	0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



*Acte rendu exécutoire*

- *Par transmission en Préfecture le :* 11 OCT. 2023
- *Et publication ou notification le :* 11 OCT. 2023
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 11 OCT. 2023